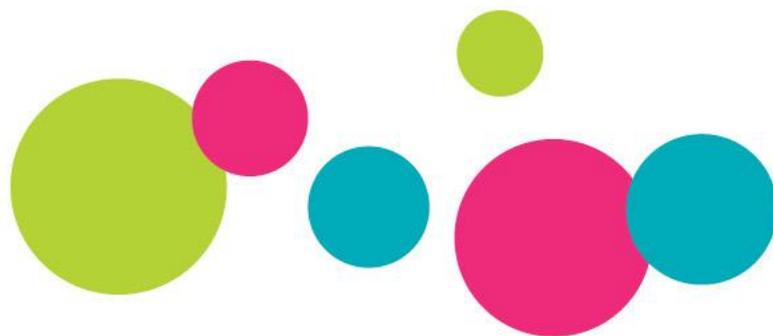




# PROTOCOLE SUR L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

20 NOVEMBRE 2013



# PROTCOLE SUR L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES

Le développement durable pour un Centre de la petite enfance (CPE) est un sujet qui nous préoccupe tous grandement. Entre autre, réduire les déchets fait partie des défis de tous les jours! C'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'utilisation des couches lavables.

Par contre, dans les services de garde, il est préférable d'utiliser des couches jetables. Celles-ci retiennent mieux l'urine et les selles, et réduisent les risques de contamination de l'environnement de même que les manipulations de couches souillées et de revêtements imperméables. De plus, notre installation n'est pas pourvue d'un aménagement permettant l'utilisation de couches lavables pour l'ensemble des enfants d'un même groupe.

Ce protocole a été conçu afin de permettre l'utilisation des couches lavables dans notre service. Il servira d'évaluation à l'acceptation ou non de l'utilisation de ces couches.

**Un des six objectifs des services de garde est d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. C'est aussi d'apporter un appui à leurs parents.**

Il peut arriver que des couches en tissus soient recommandées par le médecin pour certains enfants allergiques aux produits contenus dans les couches super-absorbantes. Afin de répondre au besoin de notre clientèle et dans un souci de respecter certaines valeurs, nous acceptons l'utilisation de ces couches sous certaines conditions.

Les parents souhaitant utiliser ces couches devront en faire la demande auprès de la direction. Le CPE se réserve le droit d'accepter ou de refuser. Il se réserve aussi le droit de retirer son accord lorsque certaines conditions ne sont plus respectées.

## Limite d'utilisation de couche de coton :

Ce protocole tient aussi compte de la capacité et des limites concernant l'utilisation des couches lavables dans notre installation. C'est pourquoi nous devons établir **un maximum de un (1) enfant qui utilise les couches de coton sur quatre (4) enfants.**

L'évaluation dans ce protocole vise deux objectifs :

- La santé de l'enfant;
- La protection des autres personnes qui fréquentent le CPE.

#### Critères d'acceptations de couches lavables :

- ❖ Seul les modèles tout-en-un sont acceptés. Il s'agit de couches vendues en un seul morceau, composées de la couche et du couvre-couche intégré;
- ❖ Dans le cas où un parent a déjà fait l'achat d'un modèle comprenant un couvre-couche séparé, il devra fournir le même nombre de couvre-couches que de couches. Le couvre-couche ne doit pas être gardé pour la couche suivante;
- ❖ Le parent doit fournir les couches préalablement montées et munies de feuillets qui couvrent l'ensemble de l'intérieur de la couche (doublures jetables biodégradables);
- ❖ La grandeur des couches devra être appropriée à la taille de l'enfant;
- ❖ Le parent doit fournir un sac de tissus propre, imperméable, refermable, muni d'une fermeture-éclair ou d'un cordon et réservé à cette fin;
- ❖ Le parent devra rapporter à tous les soirs le sac avec les couches souillées et en rapporter un propre à chaque matin;
- ❖ Le parent devra maintenir les couches en bon état et propres, il doit s'engager à suivre toutes les étapes de lavage recommandées par le fabricant.

## Définition d'indices de mauvaise hygiène :

Il n'existe pas, de manière officielle, de liste d'indices de mauvaises hygiènes de couche de coton. Des taches sur une couche ne signifient pas nécessairement qu'elle est sale. C'est pourquoi nous nous basons sur les informations contenues dans les guides d'utilisations des fabricants de couches de coton. *"Des cristaux d'urine coincés dans les fibres d'une couche provoque une forte odeur d'urine après le premier pipi. Ce problème est toujours relié à un lavage et un rinçage avec une trop faible quantité d'eau chaude."* Une couche qui absorbe moins bien est signe d'une couche encrassée avec accumulation de résidus, celle-ci doit être lavée abondamment ou changée.

Nous comptons sur votre collaboration quant à l'application des recommandations de votre fabricant de couche.

## Utilisation de couche jetable :

Le CPE utilisera des couches jetables si;

- ❖ Il y a présence de selle molle ou liquide dans la couche de l'enfant;
- ❖ Dès qu'il y a épidémie dans le groupe de l'enfant (réf : politique de santé);
- ❖ L'enfant souffre d'érythème fessier (dermatite, champignon, etc.);
- ❖ Les critères d'acceptation des couches de coton ne sont pas respectés.

## Au choix du parent :

- ❖ Des frais de 1\$ par couche jetable utilisée seront facturés au parent.
- ❖ Le parent peut fournir un sac de couches jetables, lesquelles seront utilisées au besoin.

## Cette politique se base sur divers documents dont :

- ❖ *Guide d'utilisation de fabricant de couches lavables ;*
- ❖ *Bye-Bye les microbes, volume 16- No 1, Hiver 2013. (www.messf.gouv.qc.ca);*
- ❖ *Chronique infecte-aide, "COUCHES DE COTONS ET GASTRO-ENTÉRITES" de Germaction ;*
- ❖ *Le volume : «Prévention et contrôle des infections dans les centres de la petite Enfance, guide d'intervention» des publications du Québec.*



**ENGAGEMENT :**

**Nom de l'enfant :** \_\_\_\_\_

**Nom du parent :** \_\_\_\_\_

*J'ai pris connaissance du document protocole sur l'utilisation des couches lavables,*

*Je comprends mes responsabilités et je m'engage à respecter les conditions nommées dans le présent document.*

*Si je ne respecte pas le protocole, je devrai fournir des couches jetables.*

\_\_\_\_\_  
**Signature du parent**

\_\_\_\_\_  
**Date**

